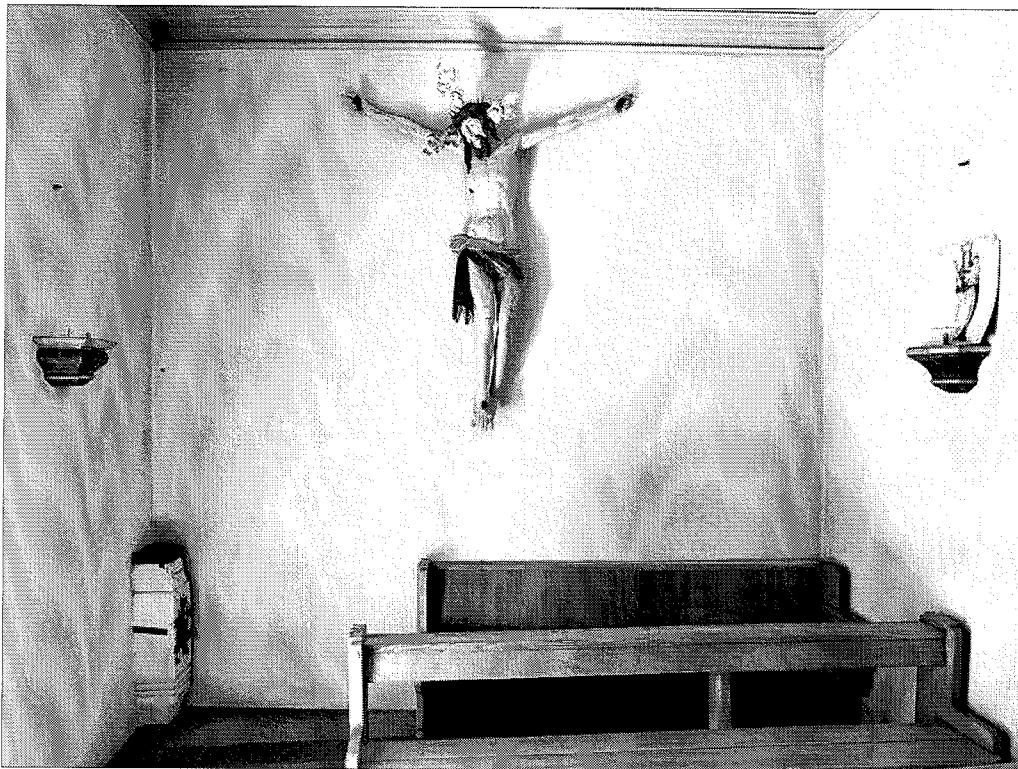


L'impôt religieux, un symbole qui vacille



Une chapelle, sur la commune de Guin. En Suisse, l'impôt ecclésiastique sur les personnes physiques et morales rapporte près de 2 milliards de francs par an. ARCHIVES

> Fribourg Le Grand Conseil décide jeudi si l'impôt ecclésiastique doit rester obligatoire pour les entreprises
> Le débat concerne toute la Suisse

Mathieu Signorell

Faut-il obliger les entreprises à financer les Eglises? C'est la question que se posera le parlement jeudi à Fribourg. A l'origine de cette contestation: une motion populaire des Jeunes libéraux-radicaux pour supprimer l'obligation actuelle faite aux entreprises. En 2010, les sociétés fribourgeoises ont payé entre 10 et 11 millions de francs d'impôt ecclésiastique. Et la population? Les 185 000 catholiques et 40 000 protestants du canton versent environ 40 millions par an. Leur impôt est facultatif, comme le veut le Tribunal fédéral.

Dix-huit cantons connaissent un impôt obligatoire pour les sociétés. Il rapporte 500 millions par an au total. Comprise dans l'impôt cantonal sur Vaud, cette con-

tribution est facultative à Genève et à Neuchâtel. Les entreprises à but religieux ne paient pas de taxe. Les personnes physiques, elles, versent environ 1,3 milliard par an, selon le Fonds national de la recherche scientifique (voir infographie). L'impôt pour les personnes morales est aussi critiqué à Zurich, dans les Grisons et à Thurgovie. A Schwyz, un chef d'entreprise a déposé en 2011 une plainte à la Cour européenne des droits de l'Homme.

«Une grande majorité des Fribourgeois est attachée à l'une ou l'autre religion»

Pour Johanna Gapany, présidente des Jeunes libéraux-radicaux fribourgeois, un impôt pour les entreprises n'est plus une évidence. «Je ne tire pas sur les Eglises, précise-t-elle. Mais supprimer cette obligation serait un atout pour attirer des entreprises.»

Le Conseil d'Etat et les communautés religieuses appuient l'obligation. Ils mettent en avant un rôle spirituel, social, culturel, l'assistance aux malades, aux personnes âgées, aux jeunes en difficulté,

aux migrants, dans les écoles, les hôpitaux, les prisons, les EMS.

Davis, depuis les travaux de la Constituante, que l'impôt ecclésiastique ne devait pas être obligatoire, la nouvelle conseillère d'Etat verte Marie Garnier défendra jeudi la position du Conseil d'Etat en toute collégialité. «La question revient de façon récurrente, note-t-elle. De nombreuses personnes sortent de l'Eglise chaque année, mais une grande majorité des Fribourgeois est attachée à l'une ou l'autre religion.» Professeur de théologie à l'Université de Fribourg, l'abbé François-Xavier Amherdt fait une analyse différente: «Les catholiques ne seront peut-être bientôt plus qu'une minorité. Au nom de l'individualisme, certains n'aperçoivent plus que l'amour du prochain prôné par l'Evangile à nécessairement des incidences sociales, collectives et politiques.»

«Dire que les entreprises ne sont ni catholiques, ni protestantes, ni juives, ni musulmanes est un faux débat», estime Claude Nordmann, président de la communauté israélite de Fribourg. «Elles doivent assurer le bien-être de leurs employés.» La communauté israélite de Fribourg touche environ 80 000 francs de taxe religieuse, dont 8000 à 10 000 des entreprises. «A travers la recon-

naissance par l'Etat, notre but n'est pas financier, mais moral», ajoute Claude Nordmann.

Présidente du Conseil national de l'Eglise évangélique réformée vaudoise, Esther Gaillard appuie aussi l'idée d'un soutien étatique. Dans le canton de Vaud, il n'y a pas d'impôt spécial, mais une subvention comprise dans l'impôt cantonal. «La Constitution cantonale reconnaît la dimension spirituelle de la personne, les Eglises assurent leur mission au service de tous. Avec 248 000 protestants, notre budget est de 42 millions.» Sur ce chiffre, 35 millions proviennent des subventions du canton.

Des voix discordantes existent. Vicair général de Coire, Martin

Grichting militait en 2011 pour remplacer l'impôt ecclésiastique par un système proche du modèle italien (lire ci-dessous). Autre exemple à Neuchâtel, où les Eglises ont perdu 1,5 million en 2011. Le cigarettier Philip Morris a annoncé qu'il ne le payerait plus.

Mais l'Eglise réformée évangélique de Neuchâtel ne milite pas pour l'obligation. Avec 60 000 fidèles et un budget de 7,5 millions, elle s'attache à «redessiner l'Eglise de demain», explique son porte-parole, Mathieu Janin: «En raison de la sécularisation de la société, la communication devient essentielle. En étant passé de 50 paroisses en 2003 à 9 aujourd'hui, nous réfléchissons à la manière de nous remettre en phase avec les préoccupations des gens.»

Les impôts ecclésiastiques en Suisse

Données pour 2007, en millions de francs

Personnes	Eglise catholique		Eglise protestante	
	physiques	morales	physiques	morales
Genève	7,0	-	12,5	0,6
Fribourg	39,4	5,9	11,0	1,0
Neuchâtel	2,0	1,6	5,0	1,5
Valais	2,7	-	0,2	-
Jura	10,6	2,6	1,6	0,3
Zürich	107,6	62,8	146,6	62,8
Suisse	703,2	144,2	646,8	120,9

Subvention accordée par l'Etat de Vaud: 23,6 pour l'Eglise catholique, 35,5 pour l'Eglise réformée.

SOURCE: TRANSFERTS DE LA REDUCTION SUBVENTIVE, BUREAU D'ANALYSE ET DE RECHERCHE DE L'ETAT DE VAUD

Un combat ancien

Les critiques vis-à-vis de l'impôt ecclésiastique sont anciennes. En 1980, les opposants à cette taxe ont échoué à la faire abolir au niveau suisse. Leur initiative «Séparation complète de l'Etat et de l'Eglise» a été balayée par 78,9% de non. Le Conseil fédéral soulignait que «plus l'activité des Eglises est rejetée hors de la vie publique, plus l'appauvrissement spirituel de l'homme devient évident». A l'inverse, en 1960, Neuchâtel refusait à quatre contre un de rendre cette taxe obligatoire. Pour le Journal de Genève, le résultat montrait une Eglise qui «s'éloigne de plus en plus de la société contemporaine». M. Si.

Les Eglises, «services sociaux à connotation religieuse»

> Questions à Philippe Gardaz, président du conseil de l'Institut de droit des religions de l'Université de Fribourg

Le Temps: Comment les Eglises sont-elles financées à l'étranger?
Philippe Gardaz: En France, l'Etat ne paie ni ne subventionne aucun culte. Les fidèles catholiques cotisent par l'intermédiaire des associations diocésaines qui récoltent le «denier du culte». Un peu à la façon genevoise ou neuchâte-

loise, mais sans aide de l'administration publique. En Allemagne, un impôt est perçu par l'Etat et rétrocedé aux Eglises. On peut s'y soustraire en sortant de l'Eglise. En Italie, c'est le principe de l'otto per mille. Les gens peuvent attribuer 0,8% de leur impôt sur le revenu à une large liste de communautés reconnues. On retrouve ce chiffre dans le canton de Vaud ou de Berne, où les Eglises représentent 0,8% du budget de l'Etat.

Les Eglises américaines versent des dizaines de millions de dollars aux victimes de prêtres pédophiles. Comment expliquer cette richesse?
-L'attachement à une communauté religieuse y est beaucoup plus vivace qu'en Europe. Les

Etats-Unis connaissent une culture du mécénat plus développée, comme par exemple à l'égard d'œuvres privées, de musées ou d'universités.

Quelle est la légitimité religieuse d'un impôt ecclésiastique?

-Le canon 222 du Code de droit canonique prévoit que «les fidèles sont tenus par l'obligation de subvenir aux besoins de l'Eglise afin qu'elle dispose de ce qui est nécessaire au culte divin, aux œuvres d'apostolat et de charité et à l'honnête subsistance de ses ministres». L'ordre de cette liste n'est pas anodin. Les termes «honnête subsistance» montrent que cela doit être correct, sans plus. Mais à Berne et à Zurich, le salaire des prêtres et des pasteurs est très

confortable, de l'ordre de celui d'un maître de gymnase.

Et quelle est la légitimité, pour un Etat, comme la majorité des cantons, de subventionner une Eglise?

-L'image des Eglises a changé depuis trente ans. Elles ont été vues longtemps comme des groupes de croyants. Elles sont perçues aujourd'hui comme des «services sociaux à connotation religieuse» - si j'ose dire - ayant une bienfaisance aux plans spirituel, social, éducatif et culturel. Dans le canton de Vaud, l'Etat, neutre confessionnellement, voit que 10 000 catholiques sur 260 000 sont des bénévoles actifs. Cela correspond à un tissu social qui fait sens. **Propos recueillis par M. Si.**

Genève se remet lentement du chaos routier

> Circulation Rupture d'une conduite d'eau

ATS

Les mesures de restriction de la circulation prises mardi à Genève pour faire face à la fermeture provisoire du quai du Général-Guisan consécutive à la rupture d'une conduite d'eau due au froid portent leurs fruits. Les bouchons constatés lundi ont disparu.

«Nous avons un effet Lake Paradise, avec une circulation plus fluide au centre-ville et des ralentissements sur la ceinture», a relevé mardi le porte-parole des Transports publics genevois (TPG), Philippe Anhorn. Des problèmes ont notamment été signalés mardi matin à Meyrin, sur la route de Saint-Julien et à la Pallanterie.

Pas de solution miracle

Les automobilistes ne doivent pas s'attendre à une solution miracle. «Tant que le quai du Général-Guisan, avec ses six voies de circulation, sera fermé, il y aura des problèmes pour passer d'une rive à l'autre», a averti Yann Gerdil-Margueron, porte-parole de la Direction générale de la mobilité.

La réparation de la route, abîmée par l'inondation provoquée par la rupture de la conduite d'eau, s'avère être une opération extrêmement délicate à cause du froid polaire. La date de réouverture de ce tronçon essentiel au trafic à Genève dépendra des conditions météorologiques, a souligné Yann Gerdil-Margueron.

Panorama

Suisse

Droit de timbre supprimé?

Les droits de timbre d'émission sur le capital propre doivent être supprimés. La Commission de l'économie du National a mis mardi en consultation un projet de révision de la loi jusqu'au 10 mai. L'idée d'abolir les droits de négociation et ceux sur les primes d'assurance a été reportée (ATS)

Suisse romande

«A Bon Entendeur» blanchie

L'émission télévisée de défense des consommateurs A Bon Entendeur obtient gain de cause contre Berdoz Optic. Le Tribunal cantonal vaudois a rejeté les mesures provisionnelles demandées par l'entreprise de lunettes, indique mardi la RIS. (ATS)

Vaud

Intoxication mortelle

Un homme de 43 ans est mort dans un chalet de Rossinière, vraisemblablement intoxiqué au monoxyde de carbone. Une femme a en outre été hélicoptérée à l'hôpital à Genève, dans un état critique, a indiqué la police cantonale vaudoise. Une enquête a été ouverte. (ATS)

Grisons

«Non» à l'initiative Weber

Le gouvernement grison rejette l'initiative contre la prolifération des résidences secondaires. Le texte de Franz Weber, soumis aux urnes le 11 mars, met toutes les régions dans le même panier et assume que les résidences secondaires sont toutes synonymes de lits froids (ATS)

Rachat des thermes de Vals

Un groupe d'habitants de Vals a annoncé mardi vouloir acheter les thermes de Vals. L'ancien président du conseil d'administration de l'établissement de bains, Pius Truffer, y est associé. Cela porte à trois les offres de rachat (ATS)